



## **La vérificatrice générale du Québec livre les conclusions de son audit de performance concernant la reddition de comptes d'entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation – Communiqué n° 8**

Québec, le 22 mars 2017 – M<sup>me</sup> Guylaine Leclerc rend public aujourd'hui le tome de l'hiver 2017, lequel fait partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*. Dans le **chapitre 8**, elle fait part des résultats de ses travaux menés auprès d'entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (commissions scolaires).

**Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ne possèdent pas de portrait de l'ensemble de l'information qu'ils exigent des organismes de leur réseau et des coûts de cette reddition de comptes.** Toutefois, des indices démontrent que des efforts non négligeables y sont consacrés et que les processus pour la collecte d'information pourraient être plus efficaces. La présence de plusieurs systèmes d'information et banques de données pour recueillir l'information illustre la complexité de ces processus. De plus, l'ampleur de la saisie manuelle nécessaire et l'imposant volume de certains rapports contribuent à la lourdeur de l'exercice.

**Le MSSS et le MEES n'ont pas mis en place de processus efficace pour évaluer périodiquement la pertinence de l'information demandée aux organismes des réseaux afin d'en limiter le volume le cas échéant.** Malgré des initiatives de la part de ces deux ministères, peu de demandes d'information ont été retirées au fil du temps. De plus, de l'information est demandée de façon récurrente sur des sommes peu significatives par rapport à l'importance du budget des organismes des réseaux.

**Les lacunes persistent quant à la qualité des données cliniques produites dans le réseau de la santé et des services sociaux, malgré des rapports délivrés à ce sujet au cours des 16 dernières années.** Ces lacunes ont des conséquences sur la qualité de la reddition de comptes, notamment sur la fiabilité des indicateurs, et conséquemment sur la prise de décision.

**Le suivi effectué par le MSSS et le MEES est insuffisant.** Il ne permet pas de faire une analyse adéquate de la situation ni de fournir aux organismes une rétroaction complète et en temps opportun afin de favoriser la mise en place de mesures correctrices dans les meilleurs délais le cas échéant.

**La reddition de comptes exigée des commissions scolaires peut difficilement s'arrimer aux orientations stratégiques du MEES puisque ce dernier n'a élaboré aucun plan stratégique depuis 2014,** ce qui n'est pas conforme aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*.

Le rapport détaillé et une vidéo présentant les résultats des travaux sont disponibles au [www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca).